

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

584, rue Guizot Est Montréal (Québec), H2P 1N3 Téléphone : (514) 729-6666 Télécopieur : (514) 729-6746

www.fafmrq.org fafmrq.info@videotron.ca

La prévention en santé doit impérativement passer par l'accès à un revenu décent et à des services publics universels et de qualité!

Avis présenté à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Madame Lucie Charlebois

dans le cadre de la consultation en vue d'une Politique gouvernementale de prévention en santé

Novembre 2015

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Notre Fédération existe depuis 1974. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, depuis 1995, elle intègre aussi dans ses rangs les familles recomposées. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec. Au fil des ans, la Fédération a mené des actions importantes visant le mieux-être des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels la FAFMRQ s'est penchée activement, on retrouve notamment la lutte à la pauvreté, l'accessibilité aux études et l'égalité entre les femmes et les hommes. La Fédération s'est également préoccupée des mesures de soutien aux familles, dont celles permettant une meilleure conciliation famille-travail-études. Ainsi, la FAFMRQ a été très active dans les luttes qui ont mené à la mise en place d'un réseau public de services de garde à contribution réduite et du Régime québécois d'assurance parentale.

De plus, la Fédération a milité en faveur d'un meilleur accès à la justice pour les familles qu'elle représente. Elle a été très active dans les actions qui ont mené à la mise en place du programme de médiation familiale, au modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfant, au système de perception automatique et à la défiscalisation de ces montants. La FAFMRQ milite également depuis plusieurs années pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans certains programmes gouvernementaux : à l'aide sociale à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique.

La Fédération s'est également impliquée, à titre d'intervenante, dans une cause visant un meilleur encadrement juridique des conjoints de fait. Nous croyons en effet que les enfants nés hors mariage, qui représentent pourtant 60% des enfants du Québec, sont discriminés par rapport aux enfants nés de parents mariés et qu'il est temps de modifier le *Code civil du Québec* afin de remédier à cette iniquité.

Finalement, la FAFMRQ siège au sein de plusieurs partenariats de recherche, dont le Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) de l'Université Laval, le partenariat Familles en mouvance de l'Institut national de recherche – Urbanisation, Culture et Société, ainsi que le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS). La directrice générale de la Fédération assume également la codirection communautaire de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur la séparation parentale et la recomposition familiale.

Introduction

D'abord, la FAFMRQ aimerait remercier les responsables de la présente consultation de nous avoir invitées à venir donner notre avis sur une éventuelle *Politique gouvernementale de prévention en santé*. Nous déplorons cependant les délais beaucoup trop courts qui nous sont imposés pour nous préparer, délais qui ne tiennent aucunement compte des processus démocratiques du mouvement communautaire, ni du peu de ressources dont nous disposons. En dépit de cela, nous souhaitons que notre contribution sera prise en compte et permettra la mise en place de mesures pouvant améliorer véritablement les conditions de vie des Québécoises et des Québécois.

D'entrée de jeu, nous croyons qu'il est paradoxal que le gouvernement envisage la mise en place d'une *Politique de prévention en santé* alors même qu'il multiplie les coupures dans les services publics et les programmes sociaux. Comment peut-on prétendre vouloir « agir sur un ensemble de facteurs pour améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et réduire les inégalités sociales de santé » juste comme on vient d'annoncer des coupures de 33% dans les budgets de Santé publique à travers la province¹? Or, ces coupures touchent des programmes aussi essentiels que la prévention des maladies chroniques, la prévention du cancer ou les interventions en santé mentale. Dans un tel contexte, on peut se permettre de douter fortement des moyens financiers qui accompagneront la mise en œuvre d'une éventuelle *Politique gouvernementale de prévention en santé...*

Les familles monoparentales à faible revenu sont souvent parmi les premières à être visées par les mesures de prévention mises en place par les intervenants en santé et en éducation. Or, depuis plusieurs années, notre Fédération a développé un point de vue critique relativement aux programmes ciblés, et il en sera notamment question dans les pages du présent avis. Bien qu'il n'y ait rien de répréhensible en soi dans le fait de vouloir favoriser le développement des jeunes enfants, le problème vient du fait que les solutions envisagées proposent rarement de s'attaquer aux causes systémiques de la pauvreté. Pourtant, il a été maintes fois démontré que le fait de vivre en situation de pauvreté a des impacts nocifs importants sur la santé physique et mentale. À ce titre, la Fédération se réjouit que la **réduction des inégalités sociales** fasse partie de la finalité du projet de Politique gouvernementale de prévention en santé. Nous saluons également que cette préoccupation trouve écho dans certaines des mesures associées à **l'ORIENTATION 3** du document de consultation, particulièrement lorsqu'il est question d'améliorer les conditions de vie des groupes plus vulnérables, notamment par « l'accès à des logements sociaux et communautaires » et « l'analyse de politiques sociales et fiscales innovantes favorisant la redistribution de la richesse ».

Dans les pages du présent avis, nous brosserons d'abord un rapide portrait des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Nous verrons notamment qu'un grand nombre de familles monoparentales, particulièrement celles qui ont une femme à leur tête, sont encore trop souvent touchées par des conditions économiques précaires. Nous constaterons également qu'en dépit d'une certaine amélioration du revenu de ce type de familles, la progression des dépenses des ménages (loyer, nourriture, électricité, transport, etc.) a plutôt tendance à faire fondre les progrès réalisés.

Finalement, nous nous affairerons à répondre aux questions soulevées dans le document de consultation, en nous limitant toutefois à celles qui touchent plus directement la mission de notre Fédération, c'est-à-dire, l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées.

http://www.ledevoir.com/societe/sante/433265/sante-publique-coupes-majeures-en-regions

Quelques données sur les familles au Québec

Au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles configurations familiales, parmi lesquelles figurent les familles monoparentales et les familles recomposées. Lors du recensement de 2011, il y avait 1 273 240 familles avec enfants au Québec et 365 515 (28,7%) d'entre elles étaient des familles monoparentales, soit une hausse de 12 690 depuis 2006. De plus, même si on observe une augmentation du nombre de pères québécois à la tête de ce type de familles (de 77 940 en 2006 à 87 580 en 2011), la très grande majorité des familles monoparentales québécoises (277 930, soit 76%) ont encore une femme à leur tête. Du côté des familles recomposées, elles étaient au nombre de 132 555 (dont 79 375 simples et 53 180 complexes), représentant 16,1% des couples avec enfants et 10,4% de l'ensemble des familles avec enfants.

Toujours en 2011, selon l'Institut de la statistique du Québec, il y avait 438 844 enfants de moins de 5 ans vivant dans 340 850 familles au Québec. Parmi ces dernières, 294 655 étaient des familles biparentales et 46 195 étaient des familles monoparentales, dont 39 220 étaient dirigées par une femme. C'est donc dire qu'il y avait environ 333 875 mères qui avaient des enfants de moins de 5 ans.

Une situation économique qui demeure précaire

Au Québec, en 2009, le taux de faible revenu après impôt était de 27% chez les familles monoparentales, comparativement à 7% chez les couples avec enfants. En octobre 2014, on comptait 34 995 familles monoparentales au Programme d'aide sociale, soit une baisse de 279 (0,8%) depuis octobre 2013. Les chef(fe)s de famille monoparentale représentaient 16,7% de l'ensemble des adultes prestataires et 51,9% d'entre elles présentaient des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (76%) est la présence d'enfants à charge de moins de 5 ans (incluant les cas de grossesse).

Des dépenses qui augmentent plus vite que les revenus

Bien que leur situation économique se soit améliorée au cours des dernières années (notamment suite à la mise en place de la mesure Soutien aux enfants), les familles monoparentales québécoises, particulièrement celles dirigées par une femme, sont encore trop souvent touchées par la pauvreté. Dans les faits, les améliorations du revenu de ces familles (et de l'ensemble des ménages québécois) ont tendance à fondre lorsqu'on additionne les diverses hausses tarifaires que nous avons connues au cours de la même période.

Selon des données colligées par la *Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics*², de 2004 à 2010, les tarifs d'Hydro-Québec ont augmenté de 18,4 %, nettement au-dessus de l'inflation. Le 1^{er} janvier 2014, la hausse était de 5,8%, la plus forte hausse des 20 dernières années. L'impact sera en moyenne de 75\$ de plus par ménage et fort probablement plus élevé pour les locataires habitant des logements mal isolés. Or, comme on le sait, ce sont les ménages à faibles revenus qui sont les plus durement touchés par ces hausses : en plus d'habiter des logements mal isolés, ce sont eux qui doivent consacrer une part plus importante de leurs revenus aux dépenses d'électricité. Rappelons également qu'en 2011, près de 50 000 foyers québécois ont connu une coupure de courant parce qu'ils étaient incapables de payer leur facture d'électricité!

Il faut également mentionner les hausses de loyers successives qui ont eu lieu depuis le début des années 2000. Ainsi, entre 2000 et 2013, le coût moyen des logements de deux chambres à coucher a

² http://www.nonauxhausses.org/outils/hausses-dhydro-quebec/

augmenté de 46% à Québec, 43% à Montréal, 37% à Gatineau, 35% à Sherbrooke, 33% à Trois-Rivières et 30% à Saguenay. Dans le cas des logements familiaux de trois chambres à coucher et plus, le loyer mensuel moyen a augmenté de 48% à Québec, passant de 597\$ en 2000 à 886\$ en 2013. La hausse du coût du logement a dépassé celle des revenus, ce qui explique qu'entre les recensements de 2006 et 2011, le nombre de ménages locataires engloutissant plus de la moitié de leur revenu pour se loger a augmenté de 12% à l'échelle du Québec, pour atteindre 227 875. L'augmentation du nombre de ménages dans cette situation périlleuse a été encore plus importante dans certaines régions comme Gatineau (29%), Trois-Rivières (21%) et Montréal (14%)³. Les familles monoparentales, qui arrivent au deuxième rang, après les personnes seules, parmi les ménages qui consacrent une trop grande part de leurs revenus pour se loger. En 2011, plus du tiers des familles monoparentales (près de 50 600) payaient plus de 30% de leurs revenus en loyer, alors que 14,2% (plus de 21 000) d'entre elles consacraient plus de 50% de leurs revenus pour se loger.

Au chapitre de l'alimentation, selon le *Dispensaire diététique de Montréal*, le coût journalier pour nourrir une personne en respectant les normes alimentaires est passé de 5,50\$ (154\$ par semaine pour une famille de deux adultes et deux enfants) en janvier 2005 à 7,46\$ (208\$ par semaine pour la même famille) en janvier 2012 (une hausse de 35% en 7 ans). Pour ce qui est des coûts associés au transport en commun, la carte mensuelle de la Société des transports de Montréal a augmenté de 62% entre 2002 et 2015, passant de 50\$ à 82\$. Ajoutons à ces diverses hausses la contribution santé qui, bien que rendue progressive en 2013 et devant être éliminée progressivement à compter de janvier 2017, touche encore les contribuables dont le revenu net est aussi bas que 18 000\$.

Finalement, nous ne saurions passer sous silence les récentes augmentations appliquées aux services de garde subventionnés. Pour la FAFMRQ, la fin du tarif unique représente non seulement une menace à l'autonomie économique des femmes, mais cette mesure est en train de fragiliser le réseau public des CPE au profit des garderies privées. Nous y reviendrons...

³ «Le FRAPRU analyse le rapport sur le marché locatif de la SCHL : le marché du logement s'est transformé en profondeur», communiqué publié le 12 décembre 2013 : http://frapru.qc.ca/?Le-marche-du-logement-s-est

NOS RÉPONSES AUX QUESTIONS DE CONSULTATION

FONDEMENTS

1. De façon générale, que pensez-vous de la vision, de la finalité et des objectifs du projet de Politique?

La vision

- Une population québécoise en santé, au sein de laquelle tous et chacun ont la capacité et les conditions pour réaliser leur plein potentiel et pour participer au développement durable de la société.
- Une politique à l'avant-garde en matière de prévention qui inspire et mobilise un ensemble de partenaires pour agir davantage en faveur de la santé, dans un souci d'équité.

La FAFMRQ est en accord avec la vision proposée dans le document de consultation. En effet, une société au sein de laquelle chacun(e) aurait « la capacité et les conditions pour réaliser son plein potentiel et pour participer au développement de la société » est ce vers quoi nous devrions tendre collectivement. Cependant, si on en croit les décisions gouvernementales des derniers mois, nous sommes très loin du compte! En effet, les hausses de tarifs, les coupures dans les services publics et dans les programmes sociaux qui ont présentement cours affectent nécessairement la santé d'un grand nombre de personnes, particulièrement celle des populations « vulnérables » auprès desquelles on voudrait intervenir. Nous y reviendrons plus loin dans les pages de ce document.

Bien sûr, une politique en prévention devrait idéalement « inspirer et mobiliser un ensemble de partenaires pour agir dans un souci d'équité ». Toutefois, si on se fie au manque de reconnaissance accordé à l'important travail réalisé par les organismes communautaires, il y a beaucoup de chemin à faire au chapitre de l'équité! Avec une moyenne de financement annuel d'environ 65 000 \$, les associations membres de la FAFMRQ (qui reçoivent leur financement du ministère de la Famille) sont loin derrière leurs homologues du secteur de la santé et des services sociaux qui, pour leur part, avoisine les 130 000 \$ par année. Les gouvernements se succèdent en affirmant ne pas avoir les moyens de répondre aux demandes financières des organismes. Pourtant, l'État n'a pas hésité à octroyer récemment un financement de 22 millions \$ (sur 5 ans) à la Fondation du Dr Julien. Un exemple patent de « deux poids, deux mesures »!

Ce paradoxe a d'ailleurs été décrié par Simon Lapierre, professeur agrégé de l'École de service social de l'université d'Ottawa dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir* du 29 avril 2015⁴ : « Il y a aussi les organismes communautaires, comme les maisons de quartier et les maisons de la famille — il existe une grande variété d'organismes communautaires, parce que les communautés peuvent avoir des besoins différents. Ces organismes sont généralement issus des communautés, pour répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens, améliorer leurs conditions de vie, défendre leurs droits, etc. Ces organismes n'ont jamais bénéficié de la reconnaissance sociale et politique et des ressources dont disposent les centres de pédiatrie sociale. Plusieurs d'entre eux font face à des difficultés financières importantes et survivent grâce à la détermination de bénévoles et d'employés qui sont bien souvent sous-payés. Avec le gouvernement actuel, la situation ne s'annonce guère plus reluisante pour les mois et les années à venir. »

Les organismes communautaires font un travail essentiel auprès des personnes et des familles. Les coupures dans les programmes sociaux et les services publics font en sorte que de plus en plus de gens se rendent dans les organismes pour y chercher de l'aide, ce qui alourdit encore plus la tâche des

⁴ http://www.ledevoir.com/non-classe/438610/centres-de-pediatrie-sociale-un-choix-paradoxal-de-l-etat-quebecois

travailleuses et des travailleurs, qui étaient pourtant déjà à bout de souffle! C'est ce qui est ressorti des nombreux témoignages recueillis dans le cadre de la récente mobilisation des 2 et 3 novembre derniers et qui a mené plus de 1350 groupes, partout au Québec, à fermer leurs portes et à manifester aux côtés des personnes qui fréquentent ces ressources incontournables. Or, une Politique gouvernementale de prévention en santé véritablement efficace devrait reconnaître l'apport incontournable des organismes communautaires en matière de prévention et faire en sorte qu'ils reçoivent un financement adéquat!

La finalité

- Agir sur un ensemble de facteurs pour améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et réduire les inégalités sociales en santé.

La FAFMRQ croit elle aussi qu'il faut s'attaquer à la « réduction des inégalités sociales » pour espérer avoir des impacts sur la qualité de vie et la santé des populations. Une des façons d'y parvenir est notamment de réduire les inégalités économiques. Mais cela aussi, nous y reviendrons plus loin...

2. Quels seraient les principes directeurs les plus porteurs pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par le projet de Politique?

Les principes directeurs

- . La prise en compte du caractère indissociable des dimensions sociale, économique et environnementale, en respect des principes de développement durable
- . Des mesures efficaces qui touchent les personnes, les communautés et les environnements
- . Une action adaptée aux contextes et aux besoins émanant des différents groupes de la population
- . Des partenaires de la prévention qui travaillent en cohérence et en synergie au sein du gouvernement et avec des acteurs de la société provenant de divers secteurs d'activité

Bien que l'ensemble des quatre principes directeurs nous semblent pertinents, celui où il est question du « caractère indissociable des dimensions sociale, économique et environnementale » nous interpelle particulièrement. Nous croyons en effet qu'il faut d'abord agir sur l'augmentation du revenu des personnes et des familles et assurer l'accès à des services publics de qualité ainsi qu'à des programmes sociaux pour améliorer la santé et la qualité de vie des populations.

Le quatrième principe directeur, qui souligne l'importance pour les « partenaires de la prévention de travailler en cohérence et en synergie au sein du gouvernement » nous apparaît également crucial! En effet, une *Politique gouvernementale de prévention en santé* devrait avoir une portée transversale et impliquer l'ensemble des ministères. Une telle politique devrait également inciter les ministères à tenir compte des impacts des mesures qu'ils mettent en place sur la santé des personnes. Par exemple, les coupures récemment apportées à l'aide sociale ont déjà commencé à avoir des impacts négatifs sur la santé des personnes qui en font les frais. C'est le cas notamment des prestataires qui suivent une thérapie en centre d'hébergement et qui ont vu leur prestation mensuelle passer de 747\$ à 200\$ en mai 2015. Or, cette mesure a non seulement des effets catastrophiques sur les personnes elles-mêmes, mais également sur les organismes qui dispensent des services aux personnes toxicomanes. En effet, depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, un grand nombre de personnes ont mis fin à leur thérapie ou refusent d'aller chercher de l'aide et plusieurs centres d'hébergement ont dû couper des postes par manque de ressources financières. On aura vite compris que, dans une perspective de prévention en santé, toutes mesures qui a pour effet d'appauvrir des populations qui vivent déjà dans une grande pauvreté, sont non seulement inacceptables, mais totalement contreproductives!

Un mot sur les partenariats publics/philanthropiques

À l'instar de plusieurs organisations communautaires et syndicales, notre Fédération est de plus en plus préoccupée par le phénomène des partenariats publics/philanthropiques. La FAFMRQ avait d'ailleurs déjà exprimé ses réserves au moment de l'adoption du Projet de loi 7⁵ qui a donné naissance au programme « Avenir d'enfant » en 2009. Pour la Fédération, les PPP sociaux et les programmes auxquels ils donnent naissance, soulèvent des enjeux de trois ordres : 1) le respect des processus démocratiques alors que l'État abdique ses responsabilités au profit de riches mécènes dans la détermination des priorités gouvernementales dans le domaine des politiques sociales; 2) les impacts possibles sur les communautés (dont les organismes d'ACA) en ce qui a trait à l'apparition de nouveaux acteurs, de nouvelles structures et de nouvelles règles de concertation; et surtout, 3) les impacts sur les familles elles-mêmes relativement à la nature des interventions qui leurs sont destinées.

Le nouveau Projet impact collectif (PIC), annoncé en octobre dernier, soulève également des inquiétudes. Ce consortium regroupant des fondations privées, sous l'égide de Centraide, vise des investissements de 17 millions \$ sur 5 ans pour le développement social dans des quartiers défavorisés de Montréal. Sommes-nous en train d'assister à une privatisation de la lutte à la pauvreté? De plus, bien que toutes les modalités de cette nouvelle initiative ne soient pas encore connues, il s'agirait d'une logique de financement par projet. Or, ce dont les organismes ont besoin, c'est d'un financement stable et récurent.

3. Quels devraient être les problèmes de santé et les déterminants de la santé sur lesquels la Politique devrait agir de façon prioritaire?

La FAFMRQ croit fermement que la priorité d'action d'une éventuelle politique devrait d'abord et avant tout viser la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

ORIENTATIONS

4. En lien avec chacune des orientations et en considérant des critères d'efficacité, de faisabilité et d'acceptabilité sociale et politique, quels sont les meilleurs moyens pour favoriser :

Orientation 1 : Le développement des capacités des personnes dès leur plus jeune âge ?

- Favoriser le développement global et optimal des enfants
- L'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance pour les enfants de milieux vulnérables sur le plan socioéconomique
- Le soutien aux services de garde éducatifs à l'enfance pour les rendre plus bienveillants et stimulants
- Le soutien au développement des habiletés parentales

Comme elle le soulignait récemment dans un mémoire où elle défendait le réseau public des services de garde⁶, la Fédération redoute l'impact de la récente modulation des tarifs des services de garde

⁵ Fonds publics/privés et politiques sociales : quels enjeux pour les familles et les communautés ?, Mémoire présenté à dans le cadre des consultations sur le Projet de loi no 7 – *Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants*, FAFMRQ, avril 2009.

⁶ Services de garde éducatifs subventionnés : des enjeux d'accessibilité et de flexibilité., Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens chargée d'étudier le Projet de loi 27 – Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, FAFMRQ, Janvier 2015. / Modulation des tarifs des services de garde : Une menace à l'autonomie économique des femmes! Mémoire présenté à la Commission des finances publiques chargée d'étudier le Projet de loi 28 –

subventionnés. Nous croyons qu'une telle mesure aura des effets négatifs sur l'autonomie économique des femmes, puisque, devant l'augmentation des coûts liés à la garde des enfants, certaines mères pourraient demeurer plus longtemps retirées du marché du travail. Même si les familles à faible revenu risquent moins que les autres familles d'être affectées par la modulation des tarifs, la Fédération s'inquiète des effets sur les femmes qui sont présentement en couple, mais qui pourraient éventuellement vivre une rupture conjugale.

La Fédération s'inquiète des effets de la modulation des tarifs de services de garde sur la fiscalité des familles recomposées. Ces familles font déjà face à des situations d'une grande complexité dues au fait que c'est le revenu familial qui est pris en compte dans le calcul des mesures de soutien aux familles, alors que le nouveau conjoint ne contribue pas toujours financièrement aux besoins des enfants issus d'une union précédente.

La FAFMRQ est également très préoccupée par le développement actuel de places en garderies privées non subventionnées au détriment des places en CPE. En effet, si on se fie aux chiffres du ministère de la Famille, le nombre de places en garderies privées non subventionnées est passée de 1620 en mars 2003 à 48128 en juin 2014, une augmentation de plus de 2971%! En comparaison, au cours de la même période, le nombre de places en CPE a connu une croissance beaucoup plus modeste, seulement 38 %, passant de 63 339 à 87 214.

Depuis toujours, la Fédération a défendu la qualité, maintes fois démontrée, des services de garde dispensés dans le réseau public. D'abord, le réseau des centres de la petite enfance est régi par des normes de haut niveau, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les garderies privées non subventionnées. La qualité de formation des éducatrices joue également un rôle important. Dans le réseau public, une éducatrice doit être formée, reconnue et encadrée, ce qui n'est pas obligatoire dans les garderies privées non subventionnées. De plus, les CPE, en privilégiant un mode de fonctionnement démocratique, sont de véritables lieux d'exercice de la citoyenneté, permettant aux parents utilisateurs d'être partie prenante des décisions qui les concernent, ce qui est rarement le cas dans les garderies à but lucratif.

Par ailleurs, la modulation des tarifs dans le réseau public des services de garde a déjà poussé plusieurs parents à choisir une garderie privée pour leurs jeunes enfants. Une des associations membres de la FAFMRQ, qui gère une garderie subventionnée en plus d'offrir un milieu de vie aux femmes monoparentales, éprouve des difficultés à combler plusieurs de ses places alors qu'il y a habituellement une liste d'attente. La raison invoquée par les mères est la crainte de ne pas être en mesure d'assumer l'augmentation des frais de garde.

Comme le soulignait l'Association québécoise des CPE⁷, la migration vers le privé se fait déjà sentir : «Avec la modulation, le gouvernement crée un avantage pour les garderies commerciales subventionnées par les crédits d'impôt. Ce faisant, il fait croire aux parents que ces dernières offrent un service d'aussi bonne qualité. Or, toutes les études sur la question ont démontré que seuls les CPE offrent un niveau de qualité qui permette d'optimiser le développement des enfants et ainsi d'assurer la rentabilité économique et sociale des services éducatifs à la petite enfance.»

L'économiste Pierre Fortin, qui accompagnait l'AQCPE devant la Commission des finances publiques le 3 septembre dernier, est également cité dans le communiqué : «Une autre grave erreur du

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, février 2015.

⁷ Le gouvernement joue avec l'avenir de nos enfants, communiqué de presse, Association québécoise des centres de la petite enfance, 3 septembre 2015.

gouvernement est de croire que plus de concurrence entre les services de garde éducatifs à tarif réduit et les garderies commerciales subventionnées par le crédit d'impôt va nécessairement améliorer la performance de l'ensemble du système en faveur du développement des enfants. À ressources, taille, types de clientèles et formation du personnel égales, la qualité des services est fortement et significativement inférieure dans les garderies commerciales en comparaison aux services des CPE».

Attention à la stigmatisation

Même si les intentions à la base des mesures destinées aux enfants de milieux défavorisés peuvent paraître bonnes, elles n'entrainent pas moins leur lot d'effets potentiellement indésirables sur les familles. Par exemple, on se demande pourquoi les familles assistées sociales n'ont pas davantage recours aux places qui leurs sont réservées dans les CPE. Comme le souligne Marie-France Raynault, directrice de l'observatoire montréalais sur les inégalités sociales de la santé: « Nous avons un très bon système actuellement au Québec. Le seul problème est que les enfants des milieux très défavorisés n'y vont pas pour trois raisons: des raisons culturelles, économiques et géographiques. Alors que le manque de places est criant, surtout dans les CPE, les enfants de parents qui sont prestataires de l'aide sociale ne sont pas toujours les bienvenus. Les places disponibles à proximité de leur maison sont souvent réservées pour des travailleurs de l'extérieur du quartier. Résultat, les familles à faible revenu utilisent moins régulièrement les services de garde. Les enfants y passent moins d'heures chaque semaine et y sont inscrits à un âge moins précoce que dans les familles aisées ».

Bien que les causes exactes de ce recours peu fréquent aux services de garde de la part des familles assistées sociales demeurent peu documentées, on peut aussi avancer l'hypothèse que ces parents, particulièrement les mères, sont peu enclines à fréquenter des milieux où elles se sentiront jugées dans leurs compétences parentales. En effet, les divers intervenants (travailleurs sociaux, éducatrices, enseignantes, ...) ne sont pas imperméables aux préjugés sociaux et, de leur côté, les parents ne sont pas toujours suffisamment équipés pour faire valoir leurs droits et leurs points de vue. Si on devient parent par le simple fait de mettre au monde un enfant, il faut des années d'études pour devenir travailleur social, enseignant ou éducateur spécialisé. Il n'est donc pas étonnant que certains parents se sentent intimidés face à certains intervenants, d'autant plus que, comme les places en CPE destinées aux familles assistées sociales sont régies par des conditions spécifiques, elles sont forcément étiquetées.

- Faire de l'école un milieu sain et sécuritaire

- · L'accès à des occasions multiples d'être actifs, pour les jeunes d'âge scolaire
- Le développement des compétences des jeunes d'âge scolaire afin qu'ils fassent des choix sains et éclairés, sur le plan des habitudes de vie et des comportements

Nul ne saurait remettre en cause l'importance que joue l'école dans le développement des enfants. Pourtant, le milieu scolaire a subit des coupures importantes au cours des dernières années, à tel point que des milliers de parents, accompagnés de leurs enfants, ont manifesté à maintes reprises contre les compressions budgétaires imposées par le gouvernement actuel au réseau de l'éducation. En 2015-2016, ce sont plus de 350 millions \$ de coupures qui sont prévues et qui ont déjà commencé à avoir des impacts sur les services aux élèves (fin de la distribution de berlingots de lait, abolition des programmes orthopédagogiques, perte de services professionnels comme ceux d'une infirmière, etc.). De plus, l'augmentation des tarifs des services de garde en milieu scolaire, qui sont passés de 7,30\$ à 8\$ par jour en avril 2015, et devraient passer à 8,15\$ à partir du 1^{er} janvier 2016, font craindre le retour des enfants avec la clé dans le cou. En effet, plusieurs familles à faible revenu n'ont pas les moyens de payer des montants aussi élevés. À ceci s'ajoute la tarification de certaines activités tenues lors de

_

⁸ Citée dans un article de Pascale Breton, « Les enfants pauvres ont moins accès aux place à 7\$. », in *La Presse*, 28 novembre 2011.

journées pédagogiques et qui crée deux catégories d'enfants au sein d'une même école : ceux qui auront les moyens d'y participer et ceux qui devront rester chez eux. Il en a été amplement question dans les médias.

La dictature des boîtes à lunch

Depuis quelques années, on a vu apparaître une nouvelle pratique dans les écoles primaires qui consiste à surveiller (voire contrôler) le contenu des boîtes à lunch des enfants. Ainsi, on leur donne des notes en fonction de la valeur nutritive des aliments (fruits et légumes frais, aliments sans sucre ajouté, sans gras transe, etc.) et de leur impact sur l'environnement (contenants réutilisables plutôt que des emballages jetables). On vise ainsi à favoriser le développement de saines habitudes de vie chez les enfants de façon à prévenir l'obésité et les maladies qui en découlent. Toutefois, ces pratiques tiennent peu compte des inégalités sociales et des disparités d'accès à des aliments sains et de qualité. Il est nécessairement beaucoup plus facile pour les familles mieux nanties de se procurer des aliments de meilleure qualité que pour les familles à faible revenu. Or, on peut facilement imaginer la difficulté d'obtenir une bonne note pour le contenu de sa boîte à lunch pour un enfant dont la mère a recours aux banques alimentaires pour survivre! Les enfants qui grandissent au sein d'une famille en situation de pauvreté sont déjà parfaitement conscients du regard trop souvent teinté de préjugés qu'on pause sur eux et sur leur famille. Est-il bien nécessaire d'en rajouter une couche en les faisant sentir inadéquats jusque dans leur boîte à lunch ?

- Améliorer la capacité des personnes à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches
- L'adaptation des pratiques des professionnels de la santé et des services sociaux aux besoins des personnes, en termes de connaissances et de compétences en santé
- · Le soutien des proches aidants

Pour ce qui est des **pratiques des professionnels de la santé et des services sociaux**, nous croyons en effets qu'elles devraient être **mieux adaptées aux besoins des personnes**. Comme nous l'avons déjà mentionné, les familles monoparentales en situation de pauvreté sont souvent les premières à être ciblées par les services sociaux.

Dans un texte publié en 2005, Renée B.-Dandurand fait ressortir que, dans nos sociétés actuelles, le «parentage» n'est plus seulement le fait des parents, mais qu'il est de plus en plus fragmenté et institutionnalisé, c'est-à-dire également le fait de divers intervenants (enseignants, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.). Dans ce contexte, la chercheure parle de l'interface entre parents et intervenants de la façon suivante : «(...) toutes les familles ne sont pas semblables du point de vue de leur insertion sociale. Elles disposent de ressources différentes (revenus, scolarité ou réseau social) qui déterminent des capacités inégales à faire valoir leurs intérêts et à se prémunir contre les tentatives des intervenants d'influencer ou de contrôler leurs actions de parentage. (...) du côté des intervenants en contact direct avec les parents, leurs actions de parentage s'accompagnent forcément de la transmission (sinon de l'imposition) concomitante de valeurs, normes et règles de conduite fondées sur les savoirs institués et légitimés qui sont les leurs. (...) En outre, comme ces professionnels sont plus souvent issus des classes moyennes, ils tendent à accueillir plus favorablement les attitudes et comportements qui sont conformes aux valeurs et habitus reçus de leur famille d'origine.»

Loin de nier que certains enfants puissent avoir un besoin réel de protection, les professionnels qui interviennent auprès des familles en difficulté devraient être sensibilisés à la nécessité de lutter contre les préjugés.

⁹ B.-Dandurand, Renée, *Parentage multiple et partition des responsabilités*, *in* « Familles en mouvance : quels enjeux éthiques? », Presses de l'Université de Montréal, Collection Culture & Société, 2005, pp. 234-235.

Orientation 3 : L'amélioration des conditions de vie ?

- Améliorer l'accès à une saine alimentation
- L'accès physique et économique à une saine alimentation
- L'offre de repas de bonne valeur nutritive dans les écoles de milieux vulnérables sur le plan socioéconomique
- L'amélioration de la qualité nutritive des aliments

Selon le *Dispensaire diététique de Montréal*, le coût journalier pour nourrir une personne en respectant les normes alimentaires est passé de 5,50\$ (154\$ par semaine pour une famille de deux adultes et deux enfants) en janvier 2005 à 7,46\$ (208\$ par semaine pour la même famille) en janvier 2012 (une hausse de 35% en 7 ans). Pour ce qui est des coûts associés au transport en commun, la carte mensuelle de la Société des transports de Montréal a augmenté de 62% entre 2002 et 2015, passant de 50\$ à 82\$. Ajoutons à ces diverses hausses la contribution santé qui, bien que rendue progressive en 2013 et devant être éliminée progressivement à compter de janvier 2017, touche encore les contribuables dont le revenu net est aussi bas que 18 000 \$.

La meilleure façon d'améliorer l'accès à une saine alimentation est assurément en faisant en sorte que chaque personne dispose d'un revenu suffisant. Or, au Québec, plus de 750 000 personnes n'ont pas un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins de base (nourriture, logement, vêtements, transport). Il faudrait donc que chaque personne dispose d'un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit environ 18 000\$. Dans un rapport publié en septembre dernier par la Direction de la santé publique de Montréal, on apprenait que 95 000 ménages montréalais avaient souffert d'insécurité alimentaire en 2014 et que plus de 50 000 avaient manqué de nourriture en raison d'un manque d'argent. De plus, certains quartiers sont de véritables déserts alimentaires où seuls des dépanneurs sont disponibles. Il faudrait donc s'assurer de la présence de véritables magasins d'alimentation à prix abordables dans chaque quartier.

- Accroître la mise en place de conditions de travail favorables à la santé et à la sécurité

- Le renforcement de la promotion de la santé en milieux de travail
- Le soutien à l'implantation de mesures favorisant la conciliation travail / vie personnelle

La FAFMRQ fait partie de la **Coalition en conciliation famille-travail-études** mise sur pied à l'initiative de plusieurs organisations communautaires et syndicales représentant près de 2 millions de femmes et d'hommes au Québec. Cette Coalition a récemment adopté une plateforme de revendications qui sera bientôt diffusée largement.

La Coalition défend les valeurs et les principes suivants :

- L'engagement des citoyennes et des citoyens à la construction d'une société basée sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les sphères privée, du travail et de la collectivité;
- L'importance de trouver des solutions applicables tant aux hommes qu'aux femmes permettant le maintien des femmes sur le marché du travail et aux études dans une perspective féministe;
- La reconnaissance des besoins des personnes, dont les proches aidants devant assumer les responsabilités familiales et sociales à l'égard des enfants, des adolescentes et adolescents, des conjointes et conjointes, des parents, des amies et amis ou des personnes vieillissantes en perte d'autonomie, malades, handicapées ou vivant avec des limitations et de leur entourage;

_

¹⁰ « Portrait de la misère quotidienne à Montréal », ICI RADIO-CANADA.CA, le 14 septembre 2015, http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2015/09/14/001-misere-montreal-logements-insalubres-insecurit-alimentaire.shtml

- La nécessité de maintenir les services publics de soins à domicile et d'hébergement notamment afin de supporter les proches aidantes et aidants dans leur soutien aux personnes en difficulté ou en perte d'autonomie;
- L'accessibilité et le maintien des mesures et des avancées déjà en application dans tous les secteurs d'activités : les secteurs public et parapublic, les organismes gouvernementaux et le secteur privé;
- La reconnaissance des responsabilités de l'État (secteurs public et parapublic, dont les municipalités) pour la mise en place de solutions collectives et non seulement individuelles en réponse aux besoins;
- La reconnaissance des responsabilités des employeurs, des établissements d'enseignement et des municipalités dans la participation et la recherche de solutions concrètes dans les milieux de travail et d'études.

La *Coalition* est également d'avis que les programmes sociaux et les services publics compensent pour l'inégalité des charges sociales supportées par les femmes pour le bien-être de la famille et des communautés et atténuent les discriminations qu'elles subissent. C'est le cas des services de garde à contribution réduite et du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) qui se situent au cœur de la politique familiale québécoise. Il est essentiel que les parents puissent compter sur des services de garde souples et de qualité, accessibles financièrement et en nombre suffisant, afin que les femmes aient un véritable accès au marché du travail en répondant mieux à leurs besoins. Des services de garde éducatifs de qualité sont une nécessité aussi bien pour l'égalité des chances des enfants que pour les besoins des parents. Ces services sont indispensables au développement social et économique du Québec.

Parmi les principes à la base de ces revendications, on retrouve les éléments suivants : la pérennité, l'universalité et le développement des services de garde publics; l'intégralité du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP); le maintien du programme *Pour une maternité sans danger*; une loicadre favorisant des mesures de conciliation famille-travail-études et des améliorations aux lois du travail au bénéfice de toutes et de tous.

- Améliorer les conditions de vie des groupes plus vulnérables

- · L'accès à des logements sociaux et communautaires
- L'amélioration des conditions de vie dans les communautés autochtones
- L'analyse de politiques sociales et fiscales innovantes favorisant la redistribution de la richesse

Dans le rapport de la DSP montréalaise cité précédemment, on apprenait également que 210 000 ménages montréalais consacraient plus de 30 % de leur revenu à payer leur logement en 2014. Il faut également mentionner les hausses de loyers successives qui ont eu lieu depuis le début des années 2000. Ainsi, entre 2000 et 2013, le coût moyen des logements de deux chambres à coucher a augmenté de 46% à Québec, 43% à Montréal, 37% à Gatineau, 35% à Sherbrooke, 33% à Trois-Rivières et 30% à Saguenay. Dans le cas des logements familiaux de trois chambres à coucher et plus, le loyer mensuel moyen a augmenté de 48% à Québec, passant de 597\$ en 2000 à 886\$ en 2013. La hausse du coût du logement a dépassé celle des revenus, ce qui explique qu'entre les recensements de 2006 et 2011, le nombre de ménages locataires engloutissant plus de la moitié de leur revenu pour se loger a augmenté de 12% à l'échelle du Québec, pour atteindre 227 875. L'augmentation du nombre de ménages dans cette situation périlleuse a été encore plus importante dans certaines régions comme Gatineau (29%), Trois-Rivières (21%) et Montréal (14%)¹¹. Les familles monoparentales, qui arrivent au deuxième rang,

¹¹ «Le FRAPRU analyse le rapport sur le marché locatif de la SCHL : le marché du logement s'est transformé en profondeur», communiqué publié le 12 décembre 2013 : http://frapru.qc.ca/?Le-marche-du-logement-s-est

après les personnes seules, parmi les ménages qui consacrent une trop grande part de leurs revenus pour se loger. En 2011, plus du tiers des familles monoparentales (près de 50 600) payaient plus de 30% de leurs revenus en loyer, alors que 14,2% (plus de 21 000) d'entre elles consacraient plus de 50% de leurs revenus pour se loger.

Il est clair que tous les efforts devraient être consentis pour permettre la création de nouveaux logements sociaux. À ce chapitre, les besoins sont évalués à **50 000 nouveaux logements en cinq ans** par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU): « Un tel niveau de développement permettrait d'augmenter sérieusement le nombre de logements coopératifs et sans but lucratif réalisés dans le cadre d'AccèsLogis. Elle permettrait également de relancer un programme spécifiquement destiné à la réalisation de nouvelles habitations à loyer modique. Malgré la croyance populaire, aucun nouveau HLM n'a été financé au Québec depuis que le gouvernement fédéral s'est retiré du financement direct du logement social, le 1^{er} janvier 1994. Or, à la fin de 2014, 38 300 ménages à très faible revenu se retrouvaient sur une liste d'attente pour y entrer. Il faut être capable de répondre rapidement à ces besoins. Le financement de 50 000 logements sociaux ouvrirait également la porte à la construction d'un nombre suffisant de logements pour mettre fin au problème urgent de surpeuplement vécu dans les villages inuits du Nunavik. »¹²

10 milliards de solutions fiscales

Le gouvernement du Québec doit impérativement mettre en place des mesures fiscales qui vont dans le sens d'une véritable équité et d'une plus grande justice sociale. Si on en croit les écarts de revenu qui n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années, force est de constater que la fiscalité québécoise a échoué lamentablement à assumer son rôle de redistribution de la richesse. C'est d'ailleurs le constat qui vient d'être fait par l'*Institut de la statistique du Québec* dans une analyse publiée tout récemment et qui démontre que le système de redistribution de la richesse a été moins efficace au cours de la dernière décennie. « Selon l'économiste Jean-Michel Cousineau, professeur à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, il ne fait aucun doute que les pouvoirs publics ont leur part de responsabilité. "Si les inégalités de revenus ont pu augmenter récemment, ce n'est pas la faute des marchés, mais plutôt celle des gouvernements qui ont réduit les paiements de transferts de même qu'il en a été de la réduction des impôts". Cela a eu pour effet d'augmenter le revenu net des plus riches sans influencer celui des plus pauvres, explique-t-il. »¹³ Le gouvernement du Québec doit donc impérativement mettre fin à ses politiques d'austérité (qui se sont d'ailleurs avérées nocives et inutiles dans plusieurs pays d'Europe) et opter davantage pour la réduction des inégalités, une fiscalité progressive et des protections sociales véritablement efficaces.

Le gouvernement devrait s'inspirer des solutions proposées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (dont la FAFMRQ fait partie) dans son document intitulé «10 milliards de solutions: nous avons les moyens de faire autrement!» ¹⁴. L'une des mesures proposées est l'augmentation de la contribution fiscale des entreprises financières, notamment par le rétablissement, dans leur cas, de la taxe sur le capital. C'est en invoquant la situation difficile de l'industrie manufacturière que le gouvernement libéral de Jean Charest a aboli cette taxe en 2011. Or, les institutions financières ne sont pas du tout en difficulté, ce qui ne les empêche pas de profiter du même avantage fiscal. En 2014, les profits annuels des six plus grandes banques canadiennes ont été au total supérieurs à 33 milliards \$ au Canada. Augmenter leur contribution fiscale et celle des autres

^{12 « 50 000} logements sociaux en cinq ans : une urgence », FRAPRU, http://www.frapru.qc.ca/50-000/

¹³ «L'État néglige ses outils pour les inégalités de revenus. Une analyse de l'ISQ montre que le système de redistribution de la richesse a été moins efficace au cours de la dernière décennie.», Karl Rettino-Parazelli, Le Devoir, 8 octobre 2014.

http://nonauxhausses.org/wp-content/uploads/TableauSolutionsFiscales2015.pdf

entreprises financières permettrait d'aller chercher des revenus additionnels de 600 millions \$ par année.

Il pourrait également : Soumettre à l'impôt la totalité des gains de capital réalisés, entre autres, lors de la vente d'immeubles ou d'actions boursières, comme c'est le cas avec les gains de travail; Augmenter la progressivité de l'impôt, en accroissant le nombre de paliers d'imposition pour les contribuables à haut revenu de manière à ce qu'ils paient une plus juste part d'impôt; Hausser le taux provincial d'imposition des compagnies pour le porter à 15% au lieu de 11,9%, comme c'est le cas présentement.

Orientation 4 : Le renforcement des la place de la prévention dans le système de santé et des services sociaux ?

- Rehausser les capacités professionnelles et organisationnelles au regard de la détection précoce des problèmes sociaux et de santé et de l'intervention en temps opportun
- Le soutien et l'optimisation des pratiques des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux en matière de prévention clinique et de dépistage
- Le renforcement de la détection précoce et de l'intervention auprès des enfants et des jeunes vulnérables

À propos des mesures ciblées

Comme nous l'avons dit précédemment, les familles monoparentales à faible revenu sont souvent parmi les premières visées par les interventions éducatives précoces. Bien que le nombre de familles monoparentales ait grimpé substantiellement au cours des dernières décennies, elles sont malheureusement encore la cible de nombreux préjugés. Par exemple, dans certains milieux, on avance que les enfants qui grandissent dans ce type de familles sont plus à risque que d'autres de développer des comportements antisociaux (délinquance, violence, toxicomanie, etc.). Malheureusement, les facteurs retenus pour expliquer ces comportements déviants se résument trop souvent à faire porter la responsabilité des problèmes sur les jeunes et leur famille sans questionner les inégalités sociales et économiques qui jouent pourtant un rôle fondamental dans les possibilités de développement des enfants. D'ailleurs, le vocabulaire utilisé pour décrire les familles sur lesquelles ont veut intervenir est évocateur : on parle de populations « vulnérables », de familles « à risque », on prétend même vouloir empêcher « la transmission intergénérationnelle de la pauvreté », comme s'il s'agissait d'une maladie transmise génétiquement !

L'approche positiviste, sur laquelle reposent les principaux modèles de prévention précoce au Québec, tend à évacuer trop rapidement la dimension politique des problèmes sociaux et à ignorer la multiplicité des solutions possibles. Comme le souligne Michel Parazelli, de l'École de travail social de l'UQAM : « Le fondement positiviste de ces approches les conduit logiquement à imposer leurs "vérités" aux individus sans considérer le débat démocratique sur les choix normatifs d'une société comme une nécessité. Leur regard positiviste cultive une croyance selon laquelle la vérité scientifique sur la connaissance du réel résulterait du choix de la "Bonne Méthode" de recherche empirique ou expérimentale. Ce point de vue scientifique est celui du dogme qui ne reconnaît pas la valeur démocratique de la pluralité des interprétations sur le devenir humain (des faits observés), bref des différences politiques dans la compréhension du monde et de ce qui devrait être. L'occultation du politique fait en sorte de transformer les droits en besoins et les inégalités sociales en déterminants de la santé (le droit résiderait seulement dans l'accès aux services standardisés de protection). »¹⁵

¹⁵ Michel Parazelli, «La prévention précoce. Vers une biologie de la pauvreté.», in *Bulletin de liaison de la FAFMRQ*, Vol. 33, no. 2, octobre 2008.

Quand les mesures ciblées ratent la cible

Il y a quelques années, le programme OLO (pour œufs-lait-oranges) a été mis sur pied dans le but de prévenir les naissances des bébés à petit poids. Cette initiative consistait (et consiste encore aujourd'hui) à fournir des aliments à des jeunes femmes enceintes de milieux défavorisés. Deux groupes de futures mères ont fait l'objet de cette intervention qui était alors dans une phase de projet pilote : un premier groupe où on donnait seulement les aliments; et, un deuxième groupe qui, en plus de recevoir les œufs, le lait et les oranges, était suivi par une batterie de professionnels (médecins, infirmières, travailleurs sociaux, psychologues, etc). Or, au grand étonnement des instigateurs de cette initiative, ce sont les futures mères du premier groupe qui ont donné naissance aux bébés les mieux portants. Que faut-il conclure de ces résultats ? On pourrait avancer l'hypothèse que les futures mères suivies par une batterie de spécialistes ont peut-être vécu un plus grand stress que les jeunes femmes auxquelles on avait simplement fourni des aliments.

Tous ceux et celles qui ont eu des enfants le savent ; être parent est à la fois la tâche la plus importante et la plus délicate qui soit. Un bébé n'arrive jamais avec un mode d'emploi et, qu'on soit bien nanti ou en situation de pauvreté, ça arrive de temps en temps de se sentir inadéquat. Or, quand les interventions qui vous sont destinées en tant que parent vous font refléter que, puisque vous êtes jeune et pauvre, vous êtes forcément inadéquate, cela n'aide aucunement à renforcer chez vous un sentiment d'estime de soi ou un sentiment de compétence.

On devrait donc s'assurer que les interventions destinées aux familles ne contribuent pas à stigmatiser encore davantage les enfants qu'elles prétendent vouloir aider, ni à renforcer un sentiment d'incompétence chez leurs parents (des mères dans la majorité des cas). Comme l'a souligné Céline Lemay, responsable du dossier périnatalité à l'Association pour la santé publique du Québec : « Le règne des experts mène souvent à l'impression que la société est organisée entre ceux qui savent et qui donnent, et ceux qui ne savent pas et qui reçoivent. (...) L'estime de soi se développe lorsqu'on a la chance de donner ET de recevoir plutôt que de se cantonner seulement dans l'un ou l'autre. (...) il y a une énorme différence entre "veiller sur" le bien-être des familles et les "surveiller". » 16

5. Quelles seraient les quelques mesures incontournables à mettre en place pour agir en faveur de la santé, dans un souci d'équité?

Une *Politique gouvernementale de prévention en santé* devrait privilégier une approche globale, qui tient compte de tous les aspects de la vie des personnes, plutôt que les interventions en silos. Aussi, cette politique devrait nécessairement avoir une portée transversale et obliger l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux à tenir compte des impacts des mesures qu'ils mettent en place sur la santé des personnes.

Or, la toute première chose à faire pour agir en faveur de la santé serait d'assurer à chaque personne un revenu qui lui permette de couvrir ses besoins de base (nourriture, logement, vêtements, transport). Au Québec, on estime cette couverture à environ 18 000\$ par année pour une personne seule, soit la Mesure du panier de consommation (MPC). Présentement, près de 750 000 personnes vivent avec un revenu qui ne leur permet même pas de couvrir leurs besoins les plus élémentaires. C'est notamment le cas des personnes assistées sociales qui doivent vivre avec des prestations de 616\$/mois lorsqu'elles sont considérées sans contraintes à l'emploi, ce qui correspond à moins de 50% de la MPC. C'est totalement simplement inacceptable!

Pourtant, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale vient tout juste de déposer un

_

¹⁶ Lemay, Céline, « Dans ressource, il y a source. », in *Périscoop*, Vol. 9, no. 1, avril 2005.

projet de loi qui, à terme, pourrait venir aggraver encore plus la très grande précarité des personnes assistées sociales. En effet, le projet de loi 70 vise à pousser vers l'emploi les personnes qui font une première demande d'aide sociale leur imposant des pénalités financières. Ces personnes pourraient voir leur maigre prestation amputée de moitié! Il est clair qu'une telle mesure ne tient pas compte des impacts que de telles privations auront sur la santé des personnes! Une politique à l'avant-garde en matière de prévention devrait donc nécessairement prôner la réduction des inégalités économiques de même que l'accès à des services publics accessibles, de qualité et en quantité suffisante.

MISE EN ŒUVRE

6. Quelle pourrait être la contribution de votre organisation à la mise en œuvre de la Politique ?

Dans sa lutte pour l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées, la FAFMRQ travaille déjà pour que les parents et les enfants bénéficient de conditions optimales pour une meilleure santé physique et mentale.

De plus, l'approche développée par les organismes communautaires Famille se veut une approche globale, à l'image de celle des autres secteurs du communautaire. Cette approche est orientée sur la prévention plutôt que sur le curatif et s'adresse au parent en tant qu'acteur social plutôt que comme spectateur passif des interventions et des actions qui le concernent. Les organismes considèrent que toute politique, et par conséquent tout programme ou intervention, devrait s'appuyer « sur l'expérience des parents et favoriser l'accomplissement de leur potentiel ».

Les organismes communautaires cherchent donc à intervenir directement sur les aspects sociaux, personnels, économiques, politiques et culturels et les facteurs qui les déterminent, donc avec une conception globale des personnes. La prévention, la promotion et la défense des droits font donc partie intégrante de l'approche globale. C'est donc dire que l'approche globale est une philosophie d'intervention profondément ancrée dans l'action. En un mot, elle est l'essence même du mouvement communautaire.

La spécificité des organismes membres de la FAFMRQ

Les organismes qui accueillent au quotidien des familles monoparentales et recomposées interviennent auprès des personnes vivant des transitions familiales. Les personnes qui fréquentent ces organismes sont majoritairement des femmes avec enfants (70%) qui vivent des situations spécifiques; elles sont soit en situation de rupture, de monoparentalité ou de recomposition. Elles vivent des réalités qui leur sont propres quant à la surcharge de travail, à la discrimination liée à leur statut, etc. Les interventions des organismes réalisées dans un contexte de milieu de vie offrent aux familles un lieu d'appartenance, un réseau d'entraide et d'action. Ces organismes sont les mieux placés pour rejoindre les familles, dont celles en situation de vulnérabilité. Ils sont également présents et à proximité des milieux de vie des familles en vue d'offrir accueil, référence, information, soutien, entraide, etc.

Les organismes de familles monoparentales et recomposées répondent aux nombreux besoins des familles qu'ils accueillent en leur donnant les outils et moyens nécessaires au développement de leur plein potentiel et de leur autonomie. Ils contribuent à atténuer l'isolement et la détresse vécus par certaines d'entre elles. En améliorant le tissu social et la solidarité, ils deviennent des partenaires incontournables dont il faut tenir compte pour améliorer la vie de ces familles. En partageant les difficultés liées aux transitions familiales auxquelles elles sont confrontées, ces familles prennent finalement conscience de leurs forces et de leurs ressources personnelles. Le travail essentiel fait sur le terrain par ces organismes doit donc impérativement être reconnu et financé adéquatement !

7. Quels sont les principaux défis potentiels liés à la mise en œuvre de la Politique et quelles actions permettraient de les surmonter ?

Si on en croit les décisions gouvernementales actuelles, sans doute que l'un des premiers défis potentiels auxquels la mise en œuvre de la Politique pourrait faire face est le manque de volonté politique. Année après année, les gouvernements se succèdent et donnent l'impression de gouverner en fonction de la prochaine élection. Or, assurer des conditions de vie qui permettent aux personnes de vivre en santé et de le rester demande une vision à long terme. Il faudrait, une fois pour toutes, cesser de voir l'amélioration des conditions de vie des personnes comme une dépense, mais plutôt comme un investissement.

Il est inacceptable qu'au sein d'une société riche comme la nôtre, plus d'une personne sur dix ne dispose pas de revenus suffisants pour assurer la couverture de ses besoins les plus élémentaires! Plutôt que d'améliorer leur situation, le gouvernement coupe dans les programmes qui sont censés leur venir en aide, comme l'aide de dernier recours. Dans une perspective de prévention en santé, c'est non seulement absurde, mais totalement contreproductif!

Le gouvernement doit impérativement renoncer aux mesures d'austérité qui, de l'avis même d'experts du Fonds monétaire international, sont génératrices d'inégalités sociales : «La vaste consolidation budgétaire en cours dans plusieurs économies a fait naître des inquiétudes liées à son impact potentiel sur les inégalités, admettent les économistes du FMI dans leur rapport sur les inégalités, le deuxième de l'institution en moins de trois semaines. Selon eux, les plans d'économies budgétaires conduisent traditionnellement à des pertes d'emplois, qui ont tendance à renforcer les inégalités au détriment des moins favorisés, dont les revenus dépendent quasi exclusivement de leurs salaires »¹⁷.

Les experts du FMI ne sont pas les seuls à s'être prononcés contre les effets dévastateurs de l'austérité. C'est aussi l'avis du prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, qui va même jusqu'à qualifier l'austérité «idée toxique» ! «Nous savons pourtant, depuis la Grande Dépression, que l'austérité ne fonctionne pas. Le Fonds monétaire international [FMI] en a refait la démonstration plus récemment [lors des dernières crises monétaires] en Amérique latine et en Asie, et c'est à nouveau le cas actuellement en Europe. Ce qui est stupéfiant, c'est qu'autant de dirigeants politiques continuent malgré tout d'appuyer ces politiques discréditées, même si des voix aussi conservatrices que le FMI leur disent aujourd'hui que leur austérité est dangereuse et qu'il faut s'occuper de toute urgence de stimuler l'économie. C'est comme si les gouvernements avaient cessé d'écouter.»¹⁸

¹⁷ « Le FMI admet que l'austérité aggrave les inégalités sociales », Agence France-Presse, Le Devoir, 14 mars 2014.

¹⁸ « Le Devoir rencontre Joseph Stoglitz, Prix Nobel de l'économie – L'austérité, quelle idée toxiques! », Éric Desrosiers, Le Devoir, 13 avril 2013.